



Association des
juristes d'expression française
de l'Alberta

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ *(ENGLISH BELOW)*

Pas de l'avant pour les droits linguistiques

Edmonton, 24 février 2023 – L'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA) est ravie de l'adoption de la [motion du 23 février 2023](#) par le barreau de l'Alberta portant sur l'amendement de l'article 3.2-8 du Code de déontologie (Code) et des commentaires obligeant les avocats d'informer leurs clients de leurs droits linguistiques le plus tôt possible lors de la représentation. « Le choix d'être représenté en français est celui du client et non celui de l'avocat ». L'AJEFA est un organisme dont la mission est de contribuer à l'élargissement de l'accès à la justice en français pour desservir le public albertain.

Le Code prescrit les normes applicables à suivre dans la prestation des services juridiques en Alberta. Or l'amendement proposé par l'AJEFA quant à l'obligation linguistique des avocats en Alberta et ce qui a été adopté aura pour effet de faciliter et de promouvoir l'accès à la justice en français. Force est de reconnaître que cet amendement suit de près les recommandations de l'AJEFA et de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada.

La présidente de l'AJEFA, Me Elsy Gagné, se dit donc ravie de ce changement dans l'application du Code : « Au nom de l'AJEFA, je tiens personnellement à exprimer mes sincères remerciements auprès des personnes qui ont travaillé de concert avec nous. Une telle reconnaissance des droits linguistiques dont ont fait preuve les conseillers du Barreau de l'Alberta pour protéger l'intérêt public a créé un précédent. Ainsi, nous reconnaissons la volonté d'un changement bien réel dans le paysage juridique. »

Me Gagné ajoute : « Toutefois, nous sommes conscients qu'il y a beaucoup de travail à faire pour la mise en œuvre d'un tel changement quant à son application dans la pratique du droit. Nous sommes prêts à répondre aux préoccupations que cela pourra engendrer. De plus, nous avons hâte de travailler avec nos collègues juristes pour l'accès à la justice dans les deux langues officielles du Canada. »

Source : Denise Lavallée, directrice générale
780-450-2443, poste 102 direction@ajefa.ca



For immediate publication

MEDIA RELEASE

A Step Forward for Language Rights

Edmonton, February 24, 2023 – The Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA) applauds the Law Society of Alberta's [February 23, 2023 approval of amendments](#) to section 3.2-8 of the Code of Conduct (Code) and the associated heading and commentary to reinforce a client' language rights to retain a lawyer for representation in the official language of his or her client's choice. « The choice of the official language is that of the client not the lawyer ». AJEFA is an organization whose mission is to help expand access to justice in French to serve the Albertan public.

The Code prescribes the applicable standards to be followed in the provision of legal services in Alberta. The amendment proposed by the AJEFA regarding the language rights obligation of lawyers in Alberta that has been adopted will have the effect of facilitating and promoting access to justice in French. It must be noted that this amendment closely follows the recommendations of the AJEFA and the Federation of Law Societies of Canada.

The president of the AJEFA, Ms Elsy Gagné, is therefore delighted with these amendments to strengthen the Code: « On behalf of the AJEFA, I would personally like to express my sincere gratitude to the people who collaborated with us. Such recognition of language rights demonstrated by Benchers of the Law Society of Alberta to protect the public interest has set a precedent. Thus, we recognize the desire for a very real change in the legal landscape. »

Ms Gagné adds: « However, we are aware that there is a lot of work to be done for the implementation of such a change in terms of its application in the practice of law. We are prepared to address any concerns this may cause. In addition, we look forward to working with our colleagues and lawyers for access to justice in both official languages of Canada. »

Source : Denise Lavallée, Executive Director
780-450-2443, ext. 102 direction@ajefa.ca